290-24

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil provisoire de la Ville de Lac-des-Aigles tenue le 10 décembre 2024 à 19 h 00 au sous-sol du 75, Principale quartier Lacdes-Aigles

Titre

Maire district Lac-des-Aigles

Conseillère, district Saint-Guy

Conseiller, district Saint-Guy

Conseiller, district Saint-Guy



Membres du Conseil de ville

Monsieur Pierre Bossé

Madame Vicky Ouellet #3

Monsieur Michel Dubé # 1

Monsieur Serge Demers # 2

Monsieur Luc Sirois # 4

Monsieur Simon Bois # 5

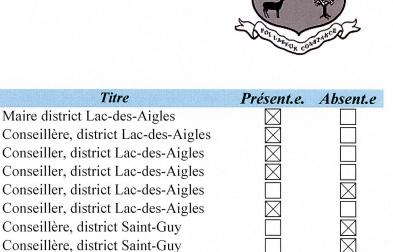
Madame Gaétane Gagnon # 4

Madame Chantal Gauthier # 5

Madame Normande Rioux # 6

Monsieur François Labrie # 1

Monsieur Richard Daigneault #3



10-12-2024

L'avis de convocation a été remis tel que requis à tous les membres du conseil.

#### **OUVERTURE DE LA SÉANCE** 1.

Après vérification des présences, le quorum étant atteint, Monsieur Pierre Bossé, maire, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et déclare la séance ouverte à 19 h 00.

Madame Josée Sirois, directrice générale fait fonction de secrétaire.

#### ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la réunion
- 2. Emprunt par billet Règlement 216-24 Loader
- 3. Taxes à recevoir Vente pour taxes listes de LDA et St-Guy
- 4. Camion 10 roues Période de questions
- 5. Clôture de la séance

#### EMPRUNT PAR BILLET – RÈGLEMENT 216-24 LOADER 2.

#### 2.1 RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 114 900 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 17 DÉCEMBRE 2024

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Ville de Lac-des-Aigles souhaite emprunter par billets pour un montant total de 114 900 \$ qui sera réalisé le 17 décembre 2024, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
216-24	114 900 \$

Résolution

291-24

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 216-24, la Ville de Lac-des-Aigles souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

## Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

- 1. les billets seront datés du 17 décembre 2024;
- 2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 17 juin et le 17 décembre de chaque année;
- 3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
- 4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2025.	9 600 \$	
2026.	10 000 \$	
2027.	10 300 \$	
2028.	10 800 \$	
2029.	11 200 \$	(à payer en 2029)
2029.	63 000 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2030 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 216-24 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 17 décembre 2024), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

# 2.2 <u>SOUMISSION RETENUE - SOUMISSIONS POUR L'ÉMISSION DE BILLETS</u>

Date Nombre de 10 décembre 2024 2 d'ouverture: soumissions: Heure 10 h Échéance 4 ans et 2 mois d'ouverture: moyenne: Ministère des Finances Lieu Date 17 d'ouverture: du Québec d'émission: décembre 2024 Montant: 114 900 \$

ATTENDU QUE la Ville de Lac-des-Aigles a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 17 décembre 2024, au montant de 114 900 \$;

6299

DG

292-24

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

# 1 - CD LACS DU TEMISCOUATA

9 600 \$	4,00000 %	2025
10 000 \$	4,00000 %	2026
10 300 \$	4,00000 %	2027
10 800 \$	4,00000 %	2028
74 200 \$	4,00000 %	2029

Prix: 100,00000 Coût réel: 4,00000 %

# 2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

9 600 \$	3,40000 %	2025
10 000 \$	3,45000 %	2026
10 300 \$	3,50000 %	2027
10 800 \$	3,55000 %	2028
74 200 \$	3,60000 %	2029

Prix: 100,00000 Coût réel: 4,04826 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CD LAC DU TÉMISCOUATA est la plus avantageuse;

# Il est proposé par le conseiller Richard Daigneault

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Ville de Lac-des-Aigles accepte l'offre qui lui est faite de CD LACS DU TÉMISCOUATA pour son emprunt par billets en date du 17 décembre 2024 au montant de 114 900 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 216-24. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

# 3. TAXES À RECEVOIR – VENTE POUR TAXES

# 3.1 LISTE POUR VENTE POUR TAXES LAC-DES-AIGLES

#	Matricule	Nom, Prénom	Taxes 2023	Taxes 2024	Mutation	Autres (enr. Chien,)	Pénalité	INTC et INTD	Intérêt s au 04-11- 2024	Total
1	1514-48-4848	Francoeur Éric	361.34 \$	375.11 \$	0.00 \$		20.00 \$	50.22 \$	134.73 \$	941.40 \$
2	1516-64-7889	Ouellet Simon		27.13 \$					2.22 \$	29.35 \$
3	1616-87-2593	Rodrigue Marco		1 480.27 \$			20.00 \$		210.43 \$	1 710.70 \$
4	1616-88-6819	Chabot Chantal		1 633.43 \$			20.00 \$		8.67 \$	1 662.10 \$
5	1616-88-7377	Ross Linda		533.23 \$			20.00 \$	1	43.81 \$	597.04 \$
6	1616-98-8279	Pelletier Gérald		43.20 \$			11.74 \$	11	0.18 \$	55.12 \$

6300

Maire DG

#### Résolution

293-24

7	1617-51-2745	Bélanger Philippe DCD	233.91 \$	92.02 \$				75.91 \$	71.32 \$	473.16 \$
8	1617-96-5128	Labrie Nicolas			543.48 \$			1.07 \$		544.55 \$
9	1717-01-4858	Plante Cynthia	441.80 \$	1 201.29 \$			40.00 \$	0.35 \$	57.56 \$	1 741.00 \$
10	1717-01-5220	Nadeau Christian		587.01 \$			20.00 \$	3.34 \$	63.41 \$	673.76 \$
11	1717-06-5132	Ippersiel Nadia		598.78 \$					51.09 \$	649.87
12	1717-07-3410	Sirois Annie		862.25 \$			20.00 \$		11.41 \$	893.66
13	1717-07-9302	Kelly Frank Succ.		841.57 \$			20.00 \$		118.77 \$	980.34
14	1717-19-3300	9417-8084 Québec		963.15 \$			20.00 \$		101.74 \$	1 84.89 \$
15	1717-29-9944	Proulx Danny		593.02 \$			20.00 \$		48.71 \$	661.73
16	1718-24-6215	Beaulieu Joseph DCD	14.31 \$	3.21 \$				10.17 \$	3.88 \$	31.57
17	1824-70-6001	Dubé Michel		672.83 \$			20.00 \$	4.86 \$	7.60 \$	705.29
18	1921-17-9816	Rousseau Adeline		632.89 \$	1 864.80 \$		20.00 \$	116.17 \$		2 685.83 \$
19	1922.46-5529	Dancause Charles- Henri		1 781.16 \$					20.12 \$	1 801.28 \$
			1 051.36 \$	12 921.55 \$	2 408.28 \$	- \$	271.74 \$	262.09 \$	1 007.62 \$	17 922.64
1	D 5080	Ouellet Marco				130.00 \$	6.50 \$	3.90 \$	15.84	156.24 \$

## Il est proposé par le conseiller Monsieur Serge Demers

D'autoriser la liste pour vente pour taxes de Lac-des-Aigles, pour la fiche # 1 à être envoyée à l'avocat (DRH), pas possible à la MRC de Témiscouata pour 2024, trop tard.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

# 3.2 LISTE POUR VENTE POUR TAXES SAINT-GUY

Compte à recevoir pour Saint-Guy en date du 2024-12-31

#	Matricule	Nom, Prénom	Total	Note ou Entente
72	0822 67 4630	Marcel Sébastien Pelletier	6 061.37 \$	2022-2023 et 2024
82	0822 95 8625	Renaud Rioux	1 769.50 \$	Aucun paiement
127	0922 05 7000	Succession Miville Jean	1 770.78 \$	Depuis 2022
143	0923 82 7028	Steve Simard	841.64 \$	2023 et 2024
219	1217 34 2390	Les entreprises Lavoie Dion	581.64 \$	2023-2024
			13 294.82 \$	

## Il est proposé par le conseiller Monsieur Richard Daigneault

D'autoriser la liste pour vente pour taxes de Saint-Guy, pour les fiches # 82 et # 127 à être envoyées à l'avocat (DRH), pas possible à la MRC de Témiscouata pour 2024, trop tard.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

# 4. <u>CAMION 10 ROUES</u>

Devis à travailler.

# PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune

# 294-24 5. <u>CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE</u>

À 19 h 20, l'ordre du jour étant épuisé, la clôture et la levée de l'assemblée est proposée par M. Pierre Bossé, maire.

Le maire reconnaît, en signant le procès-verbal, qu'il signe en même temps toutes et chacune des résolutions.

Pierre Bossé

Maire

Josée Sirois

Directrice générale

6301

Maire DG